




LES BOURSES EMBAUCHES POUR DU TUTORAT DE JEUNES TRAVAILLEURS

TABLEAU RÉCAPITULATIF



3 types de tutorat selon 3 profils de travailleurs à tutorer :

⇒ Uniquement pour des travailleurs **salariés** ou en **contrat de transition*** ET affectés à une **activité reconnue par le FESC** (quelle que soit la fonction) :

 QUALIFESC	Type de tutorat	Profil obligatoire du tuteuré	Durée du tutorat	Démarche(s) obligatoire(s)	Document(s) à fournir avec l'acte de candidature	Objectif du tutorat	Financement octroyé
1. TUTORAT D'INTÉGRATION	Tutorat de début de contrat	30 ans max + CESS max (sauf contrats de transition*)	Durant la première année du contrat (max 365 jours)	Mise en place d'un tutorat minimum 8 h / mois (= 5%ETP)	Contrat du travailleur qui vient d'intégrer l'équipe	Tutorat qui vise l'accueil et le soutien du nouveau travailleur en vue d'une bonne INTÉGRATION dans l'institution	Max 200€ / mois pour Min 5% ETP / mois
2. TUTORAT D'INSERTION ET DE QUALIFICATION	Tutorat de suivi de formation orientation fonction d'accueil d'enfants uniquement	30 ans max + affectés à l'accueil d'enfants + CESS max MAIS pas de formation de base ATL ou de titre certifié de l'enseignement secondaire dans le secteur de l'enfance	Dès l'engagement et jusqu'à la fin de la formation de base ou formation qualifiante	Suivi d'une formation de base (ATL 100h) et/ou formation qualifiante (via l'enseignement) durant les 6 premiers mois de mise en place du tutorat + Mise en place d'une stratégie d'accompagnement minimum 8 h / mois (= 5%ETP) avec le travailleur en formation dans les trois premiers mois qui suivent le début du tutorat	Contrat du travailleur qui va se former	Tutorat qui vise l'accompagnement du travailleur durant le suivi de sa formation en vue d'obtenir un titre QUALIFIANT et donc une meilleure INSERTION dans le secteur	
	Tutorat de suivi de formation toute orientation de fonction confondue	30 ans max + Pas de CESS	Du premier jour et jusqu'à la fin de la formation qualifiante	Suivi d'une formation qualifiante + Mise en place d'une stratégie d'accompagnement minimum 8 h / mois (= 5% ETP) avec le travailleur en formation dans les trois premiers mois qui suivent le début du tutorat	Contrat du travailleur qui va se former + Attestation d'inscription		
3. TUTORAT DE TRANSITION	Tutorat de fin de contrat	30 ans max + CESS max (sauf contrats de transition*)	Max 6 mois avant la fin du contrat	Mise en place d'un tutorat minimum 8h/ mois (= 5%ETP)	Contrat du travailleur en fin de contrat (si CDI : le préavis)	Tutorat qui vise à préparer le travailleur à décrocher un nouvel emploi en vue d'une TRANSITION réussie	

*Contrats de transition = Emploi-jeune, Contrat d'insertion (BXL), Contrat impulsion (RW), Programme de transition professionnelle (PTP), Plan formation insertion (PFI/FPI), Stage First, Article 60, Contrat d'alternance en CEFA, ALE



Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la participation de l'O.N.E.

